

035355

Interpellation

~~Question orale~~ de **Delphine Chabbert, députée socialiste à Barbara Trachte, Ministre-présidente du Collège de la Commission communautaire française (COCOF) entre autres chargée de la promotion de la santé et Alain Maron, Membre du Collège de la COCOF, chargé de la Santé concernant le plan alcool interfédéral**

Monsieur le Ministre,

L'enquête de Sciensano a révélé qu'en Belgique, 7% de la population est dépendante à l'alcool, 14% des belges présentent une consommation problématique d'alcool et près de 9300 Belges meurent de la consommation d'alcool chaque année. Pour aller encore plus loin dans les chiffres, je rappelle que 45 % des jeunes consommateurs entre 15 et 24 ans, ont commencé à consommer de l'alcool avant 16 ans et que l'alcool engendre un coût social et sanitaire pour l'Etat estimé à 4,2 milliards d'euros par an.

La consommation précoce d'alcool a des conséquences néfastes et peut entraîner des dommages cérébraux irréversibles ; elle augmente également le risque d'accidents mortels.

Pour remédier à cela, le mercredi 29 mars, le plan alcool interfédéral a été adopté. Ce plan prévoit 75 actions pour lutter contre la consommation nocive d'alcool et préconise notamment le renforcement de la prévention et de la promotion de la santé, l'amélioration de l'accès aux soins ou encore la réduction des accidents sur la route causé par l'alcool.

Concernant ce plan interfédéral, Vous avez déclaré : « *Certaines propositions ne vont pas assez loin, alors qu'elles auraient pu être des leviers majeurs en termes de santé publique. Il est notamment à déplorer que l'interdiction de vente d'alcool dans les stations-services le long des voies rapides n'ait lieu qu'entre 22h et 7h du*

matin. Autres regrets : qu'aucun accord n'ait pu être trouvé sur une interdiction plus large du marketing et de publicité pour l'alcool ou sur un étiquetage clair lié aux dangers de l'alcool et à la composition du produit ou sur la présence obligatoire des unités d'alcool par contenant ».

Il indique également qu'au niveau régional, « *de nombreuses mesures sont déjà mises en place, grâce au Plan de Promotion de la Santé, en matière de réduction des risques, en matière d'information et de prévention sur l'abus d'alcool chez les jeunes, via la campagne Tournée minérale, ou via des associations comme le Pélican, Modus Vivendi, Eurotox ou Univers Santé* ».

Monsieur le Ministre, voici mes questions :

- Pouvez-vous me dire quel est le budget alloué pour soutenir ces associations dans leurs missions ? Un renforcement de ce budget est-il à l'ordre du jour ?
- Des membres du collègue de la COCOF ont déclaré que le plan interfédéral ne va pas assez loin. Avez-vous été impliqué dans les discussions ? ~~Quelles actions allez-vous prendre qui ne font pas nécessairement partie du plan pour aller plus loin dans la lutte contre la consommation d'alcool ?~~
- Le plan de promotion de la santé 2023-2028 comprend plusieurs mesures pour lutter contre l'alcoolisme. Des mesures ont-elles déjà été mises en application depuis le début de cette année ? si oui, lesquelles ? avez-vous déjà un échéancier pour les mesures à adopter d'ici 2024 ?
- Enfin, en quoi l'adoption du plan interfédéral modifie l'action du collège en matière de prévention à l'alcoolisme et de promotion de la santé ?

Monsieur le Ministre, je vous remercie pour vos réponses.

Chabbert Delphine

